

- [Plan d'accessibilité 2006-2007](#)
- [Plan d'accessibilité 2005-2006](#)
- [Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats](#)
- [Meilleure accessibilité au site energy.gov.on.ca](#)
- [Contacts](#)



[Imprimez cette page](#)

Rapports Annuels + Plan axé sur les résultats

- [2007-08](#)
- [2006-07](#)
- [2005-06](#)
- [2004-05](#)
- [2002-03 / 2003-04](#)

Plan axé sur les résultats publié 2007-2008

Vue d'ensemble du ministère

Vision, mission et mandat, priorités et résultats clés du ministère

Un approvisionnement énergétique fiable, abordable et durable est essentiel à la qualité de vie et au bien-être de l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes ainsi que des générations futures. Par sa politique énergétique, le ministère de l'Énergie continue de jouer un rôle important pour faire de la province un des meilleurs endroits en Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever une famille.

Mission et mandat

Le ministère de l'Énergie a pour mandat de soutenir le développement d'un approvisionnement énergétique rentable, fiable et durable sur le plan de l'environnement, tout en instaurant une culture de l'économie d'énergie.

Le ministère définit tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario et fournit des conseils en la matière. Il doit établir, en supervisant les activités de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), le cadre stratégique législatif qui assurera un approvisionnement sûr et fiable en

électricité et gaz naturel au consommateur ontarien. Le ministère représente aussi l'actionnaire auprès d'Hydro One et de l'Ontario Power Generation (OPG).

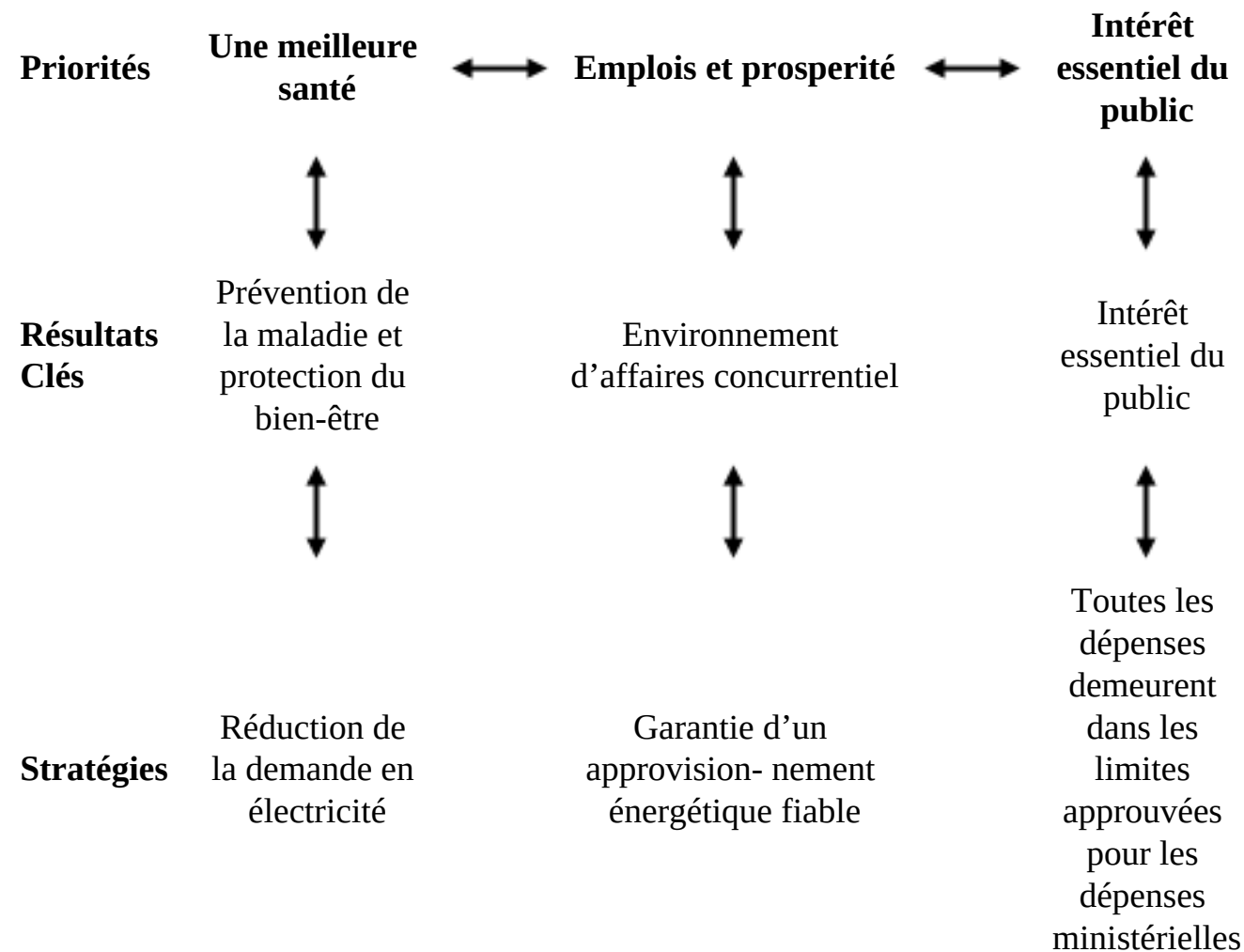
L'Ontario demeure déterminé à établir un réseau d'électricité plus propre en remplaçant les centrales au charbon et en encourageant les économies d'énergie et une production moins polluante.

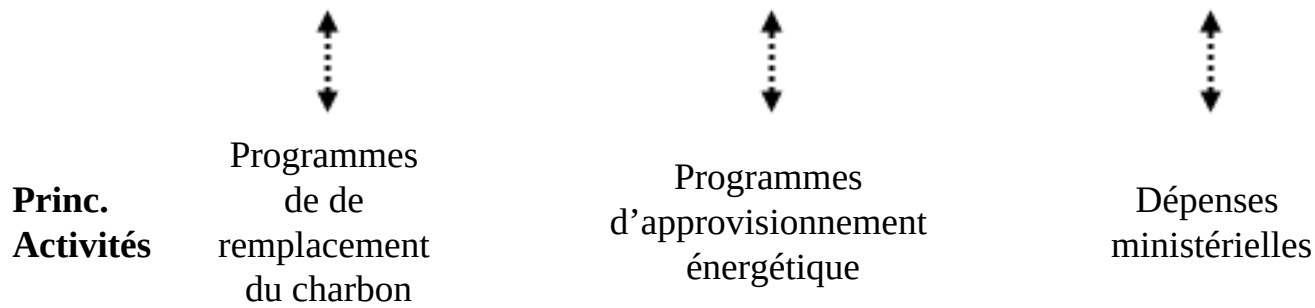
Priorités, résultats et stratégies

Le gouvernement a confié au ministère un rôle crucial dans la production des résultats escomptés. Les nouvelles initiatives annoncées dans le budget de 2007 dans les domaines des économies d'énergie, de l'énergie renouvelable et communautaire et de la recherche et développement touchant les technologies énergétiques soutiennent la vision relative au secteur de l'énergie.

En 2007-2008, le ministère continuera de maintenir un juste équilibre entre le besoin d'une énergie propre, fiable, durable et abordable et la nécessité d'établir une culture de l'économie d'énergie dans notre province. Il s'agit de gérer la demande tout en garantissant l'approvisionnement.

Contribution ministérielle aux priorités et résultats clés





Priorités

Un approvisionnement énergétique fiable

D’ici 2025, l’Ontario devra remettre à neuf, reconstruire, remplacer des centrales ou générer des économies d’énergie représentant quelque 24 000 mégawatts (MW) d’électricité, soit environ 80 % de la capacité actuelle de la province, afin de satisfaire à la demande. La fiabilité a toujours été la priorité absolue du ministère dans le domaine de l’énergie.

Les efforts du ministère en matière d’approvisionnement seront centrés sur les questions liées à l’énergie nucléaire et aux nouvelles sources d’énergie renouvelable ainsi que sur l’entrée en service de nouvelles sources d’approvisionnement en énergie propre. Les centrales nucléaires satisferont les besoins de base en électricité, mais seront limitées à un plafond de 14 000 MW d’ici 2025 du fait de la remise à neuf et du remplacement de tranches nucléaires.

Comme suite à la directive du ministère de l’Énergie, l’Office de l’électricité de l’Ontario prépare actuellement pour la province le Plan pour le système d’électricité intégré, qui garantira la satisfaction des besoins de l’Ontario en électricité à long terme par une combinaison de sources d’énergie propre, d’énergie nucléaire et d’économies d’énergie. Le plan sera déposé devant la Commission de l’énergie de l’Ontario pendant l’été 2007 aux fins d’examen.

Les travaux se poursuivront pour accéder à de nouvelles sources d’énergie par des partenariats avec le Manitoba, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.

Le réseau de transport sera renforcé parallèlement à des efforts pour promouvoir l’efficacité du réseau et la réduction de la congestion, conformément au besoin de maintenir la fiabilité du réseau.

Des projets d’approvisionnement auprès de nouvelles sources seront mis en œuvre à partir des processus d’approvisionnement en énergie renouvelable et en énergie propre administrés par le ministère de l’Énergie. De plus, la capacité sera renforcée par les appels d’offres achevés et en cours relatifs à des contrats de production combinée de chaleur et d’électricité et de centrales au gaz ainsi que par des contrats d’offre standard pour l’approvisionnement en énergie renouvelable, contrats qui seront conclus par l’OEO.

Économies d'énergie

Les efforts d'économie d'énergie viseront principalement à habilitier les consommateurs à l'aide d'outils, d'information et de mesures incitatives en vue d'établir une culture de l'économie d'énergie, à prêcher par l'exemple en réduisant la consommation d'énergie au sein du gouvernement et à bâtir un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux économies d'énergie.

Le ministère s'est par ailleurs engagé à l'égard des mesures suivantes :

- Promouvoir les pratiques d'économie d'énergie au sein du gouvernement et des autres organismes du secteur public.
- Élargir la couverture des produits et élever les normes d'efficacité énergétique en vertu de la *Loi sur le rendement énergétique*.
- Donner d'autres directives à l'OEO pour accélérer selon les besoins la mise en œuvre de programmes d'économie d'énergie.
- Poursuivre le programme de publicité powerWISE afin d'encourager les économies d'énergie.
- Encourager les initiatives communautaires de conservation d'origine populaire.
- Investir dans les vérifications de la consommation d'énergie dans les résidences afin d'encourager les propriétaires à contribuer à l'efficacité énergétique.
- Supervision de la SIERE en qualité de gestionnaire de projet pour la conception des compteurs intelligents et la mise en place du système de gestion des données.
- Programme complet de communication et d'information des consommateurs sur les compteurs intelligents.

Remplacement du charbon

Le gouvernement demeure déterminé à remplacer les centrales thermiques au charbon. Dans le cadre de l'élaboration du Plan pour le système d'électricité intégré (PSEI), l'OEO collabore avec la SIERE pour établir le calendrier du remplacement, le plus tôt possible, des centrales au charbon par des sources plus propres, tout en maintenant une capacité de production et une fiabilité suffisantes.

L'OEO prévoit que la mise hors service des centrales au charbon pourra commencer d'ici 2010. Il préconise la prudence en matière de planification en suggérant que certaines centrales au charbon demeurent en service au-delà de 2011 afin d'assurer la fiabilité du réseau. Selon l'information actuellement disponible, les autres centrales au charbon seront remplacées progressivement par une capacité de production plus propre entre 2011 et 2014.

Transport et distribution – réforme réglementaire

Le ministère réalisera plusieurs projets de construction et travaux de rénovation relatifs au transport d'électricité, poursuivra ses discussions avec Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec concernant les possibilités d'achats d'électricité, mettra en œuvre des contrôles de la productivité et des coûts afin de

stimuler les gains en efficience et rationalisera les processus d’approbation.

Activités ministérielles

En assurant un approvisionnement en électricité fiable et durable à des prix concurrentiels et stables et en instaurant une culture de l'économie d'énergie, le ministère apporte et continuera d'apporter les changements positifs réels qui alimenteront la prospérité de la province et préserveront la bonne santé de sa population.

Les stratégies et priorités clés du ministère sont mises en œuvre et réalisées par ses deux programmes :

- Administration du ministère
- Transformation du secteur de l'énergie

Administration du ministère

Le programme d’administration du ministère comprend le Bureau du ministre, le Bureau du sous-ministre, la Direction des communications et les Services ministériels.

Le programme d’administration du ministère fournit toute une gamme de services : services financiers et administratifs, vérification, élaboration des politiques ministérielles et planification opérationnelle, soutien aux ressources humaines et mise au point des systèmes. Il offre également des services juridiques et de communications.

Ce programme appuie et facilite la réalisation de la vision et des priorités clés du ministère en assumant les tâches suivantes :

- Orienter les politiques, faire preuve de leadership et fournir des services de gestion généraux afin de réaliser les objectifs clés et d’obtenir les résultats escomptés
- Gérer les communications de façon efficace afin d’appuyer les politiques et les programmes du ministère et du gouvernement
- Assurer un leadership et donner des conseils stratégiques relativement à la planification financière et stratégique pour réaliser les objectifs du ministère et du gouvernement; gérer efficacement les ressources pour appuyer les objectifs ministériels, notamment en repérant et en gérant les risques, au moyen de méthodes modernes de contrôle financier conformes aux normes et aux directives du gouvernement, et de démarches stratégiques de gestion et d’atténuation des risques
- Améliorer le service à la clientèle en offrant des services de plus grande qualité et veiller à ce que soient en place des systèmes de gestion du rendement et de planification pluriannuelle des ressources axés sur les résultats stratégiques

Transformation du secteur de l'énergie

Le programme de transformation du secteur de l'énergie est chargé de l'élaboration des politiques énergétiques de l'Ontario, qui sont essentielles pour bâtir une économie vigoureuse et prospère. Il apporte son leadership et son soutien au secteur de l'énergie afin d'obtenir un approvisionnement énergétique diversifié et écologiquement viable à des prix concurrentiels. Le programme appuie les économies d'énergie, l'efficacité énergétique, le transport et la distribution d'électricité et le développement de sources d'énergie renouvelable.

Le personnel chargé des politiques et des programmes énergétiques élabore les mesures d'ordre structurel, législatif et réglementaire nécessaires à un marché de l'électricité concurrentiel, entretient des liens d'actionnaire avec OPG et Hydro One et élabore des mécanismes destinés à protéger les consommateurs d'énergie. Il encourage l'établissement d'approvisionnements énergétiques supérieurs du point de vue environnemental et le développement et l'utilisation de technologies éconergétiques ou axées sur les énergies de remplacement, et fait la promotion d'une culture de l'économie d'énergie tout en veillant à l'acheminement par un réseau stable et fiable de transport et de distribution.

Le programme veille à la sécurité, à la fiabilité et à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'Ontario en collaborant avec Mesures d'urgence Ontario (MUO) et la SIERE pour que le réseau énergétique soit prêt à répondre rapidement aux urgences touchant le public et entraînant des perturbations de l'approvisionnement. Le ministère co-préside le processus fédéral-provincial relatif à la fiabilité du réseau et, en collaboration avec divers intervenants dont la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), l'Ontario Power Generation (OPG), l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), Hydro One, les sociétés de distribution, les producteurs indépendants, les gros consommateurs d'électricité, les groupes environnementaux, les groupes de consommateurs, les autres provinces et le gouvernement fédéral, il étudie la suffisance de l'approvisionnement, les besoins en matière de transport et de distribution ainsi que les perspectives à venir.

Contribution ministérielle aux priorités et résultats clés Points saillants

Le ministère appuie les priorités et résultats clés suivants du gouvernement :

- Emplois et prospérité, en assurant un approvisionnement énergétique fiable
- Une meilleure santé, en réduisant la pollution

Le ministère continue de favoriser l'instauration d'une culture de l'économie d'énergie dans la province par son engagement d'encourager la conservation et de réduire la demande de pointe prévue. Diverses mesures sont mises en œuvre pour promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique dans la province. Dans le cadre de ces efforts, en 2007-2008, le ministère :

- encouragera le leadership dans le secteur public et éliminera les barrières à l'économie d'énergie;
- suivra les projets de conservation par l'entremise du Bureau des économies d'énergie;

- fournira dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives communautaires d'économie d'énergie des fonds qui soutiendront les projets locaux d'incubation et de sensibilisation à l'économie d'énergie;
- veillera à ce que les sociétés de distribution locales (SDL) demeurent actives dans leur rôle d'agent de prestation incontournable pour les programmes d'économies d'énergie et pour la sensibilisation dans ce domaine;
- établira un programme de réduction pour inciter les propriétaires à réaliser une vérification de la consommation d'énergie afin de promouvoir l'efficacité énergétique dans la province;
- ira de l'avant dans l'installation de compteurs intelligents et la mise en œuvre de projets-pilotes connexes, ainsi que dans l'établissement d'un système de gestion et de stockage des données de compteurs afin de permettre aux consommateurs de mieux comprendre leur consommation d'électricité et de privilégier l'utilisation aux heures creuses.

Afin d'aider les Ontariens à mieux gérer leur consommation d'électricité et à réaliser des économies en utilisant l'électricité lorsque la demande est plus faible, le ministère va installer des compteurs intelligents dans 800 000 résidences et petites entreprises ontariennes d'ici la fin de 2007, et dans toutes les résidences et petites entreprises de la province d'ici la fin de 2010. Le ministère prendra les mesures suivantes :

- élaborer une campagne complète de communication et d'information sur l'initiative des compteurs intelligents;
- suivre les efforts déployés par les sociétés de distribution locales et Hydro One en matière d'installation pour s'acquitter de leurs engagements de contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de 800 000 compteurs intelligents installés d'ici la fin de 2007;
- élargir les projets pilotes relatifs aux compteurs intelligents en Ontario;
- fournir une plate-forme de données fonctionnant pleinement.

Le ministère accroît également la capacité en énergie renouvelable en Ontario. En 2007-2008, davantage de projets axés sur l'énergie renouvelable ayant fait l'objet des premiers contrats avec le ministère recevront des approbations environnementales et locales; certains de ses projets amorceront la phase d'exploitation.

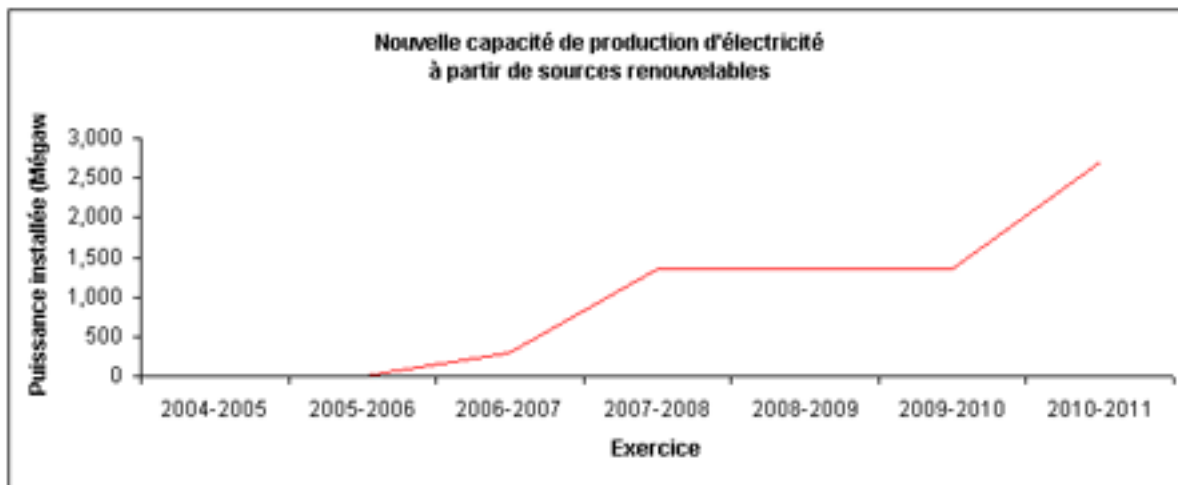
- Les directives ministérielles ont mené à de nouveaux contrats pour des projets d'offre standard qui pourraient se traduire par une production supplémentaire d'énergie renouvelable de jusqu'à 1 000 MW au cours des dix prochaines années.
- Divers projets de construction et travaux de rénovation liés au transport d'électricité sont prévus et doivent être exécutés.

Par ailleurs, le gouvernement lance de nouvelles initiatives portant sur les sources d'énergie propre, notamment l'Initiative de transfert d'énergie propre (ITEP) en collaboration avec le Manitoba. Cette initiative prévoit l'aménagement de centrales hydroélectriques dans le nord de cette province au début de la prochaine décennie.

Mesures de performance

1. Nouvelles sources d'énergie renouvelable

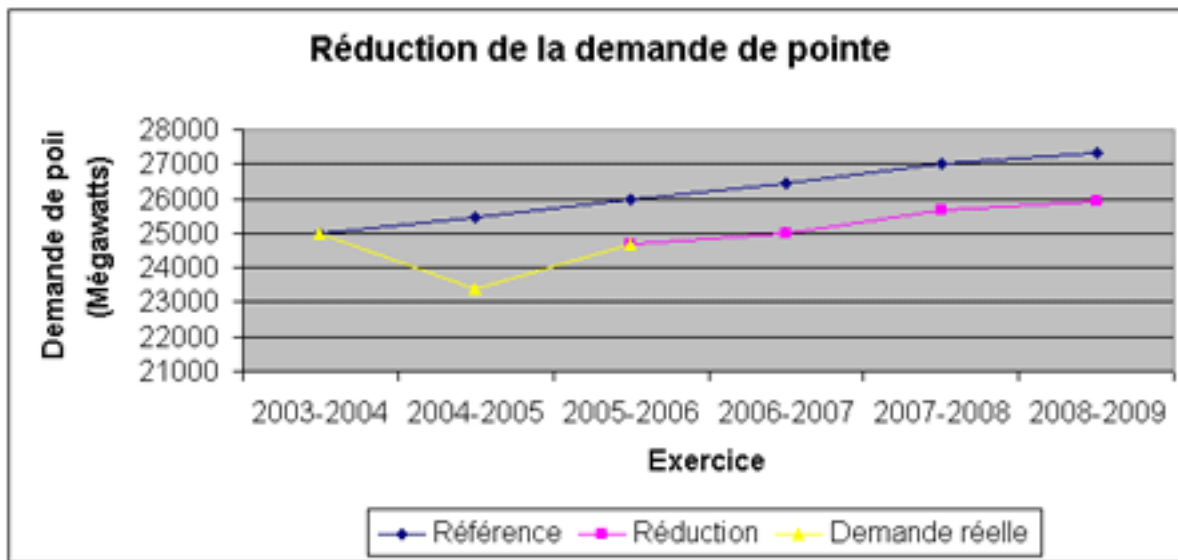
- Passage de contrats pour que 5 %, soit 1 350 MW, de la capacité ontarienne de production d'électricité proviennent de nouvelles sources d'énergie renouvelable d'ici décembre 2007 et que ce chiffre atteigne 10 %, soit 2 700 MW, d'ici 2010. Doublement de la capacité de production d'électricité par des sources renouvelables d'ici 2025, ce qui portera le total à 15 700 MW.



- À l'issue des demandes de propositions lancées par le ministère relativement à l'énergie renouvelable, l'OEO a passé des contrats pour 18 projets représentant 1 370 MW d'électricité produite par de nouvelles sources d'énergie renouvelable.
- Au 31 mars 2007, neuf projets totalisant 412 MW étaient entrés en service.

2. Réduction de la croissance de la demande de pointe grâce aux mesures d'économie d'énergie

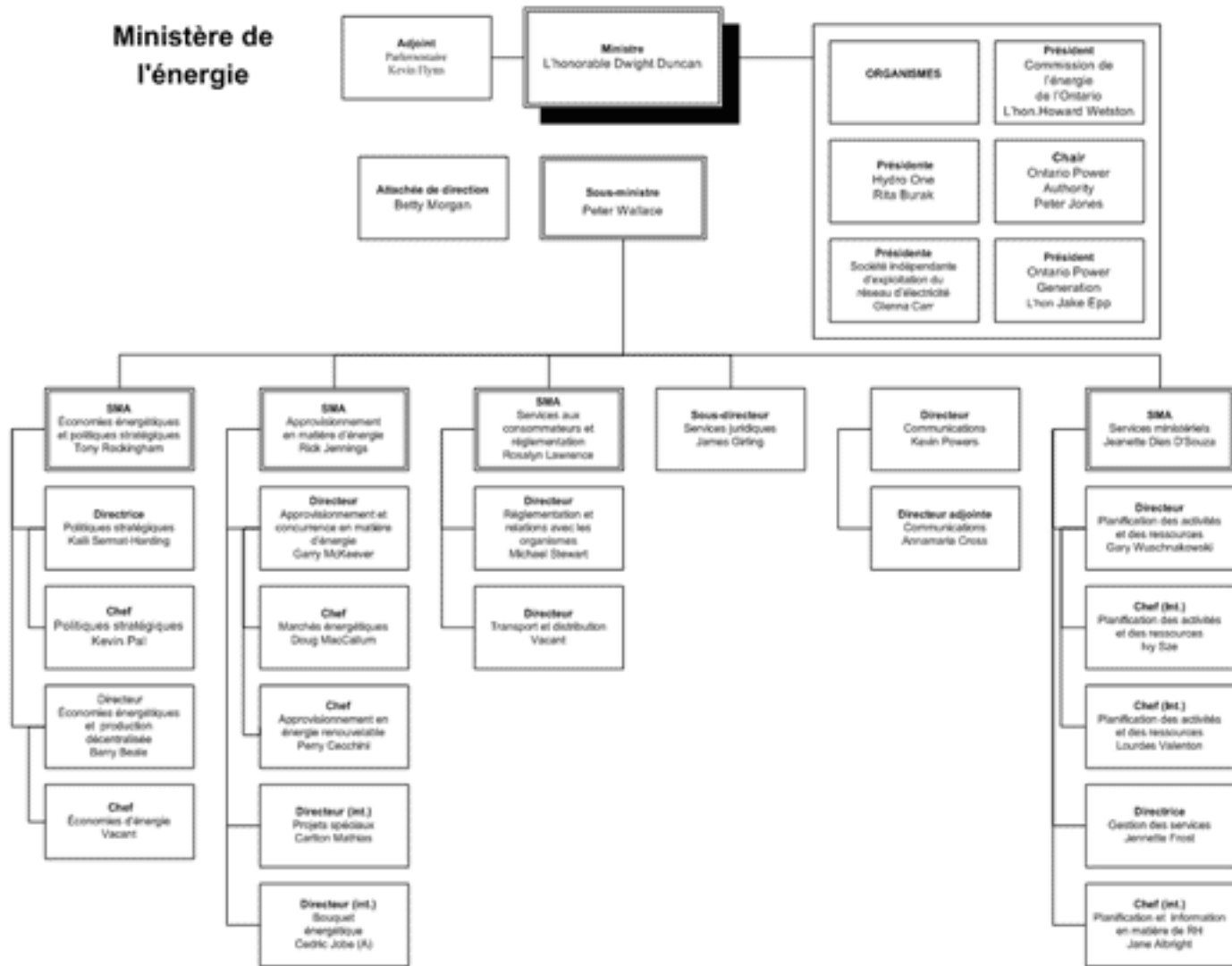
- On réduira de 5 %, soit 1 350 MW, la demande de pointe prévue d'ici 2007 grâce aux mesures d'économie d'énergie.



- L'objectif fixé pour 2007 relativement à la demande de pointe est de 25 650 MW (5 % de moins que la demande de pointe prévue de 27 000 MW).
- Le ministère est en voie d'atteindre cet objectif. Selon le rapport annuel de 2006 du directeur des économies d'énergie, à l'été 2006, la demande de pointe prévue avait été réduite de 963 MW.

Organigramme

Organigramme



Au mois d'avril 2007

Législation

Loi de 1998 sur l'électricité, L.O. 1998

Loi sur le rendement énergétique, L.R.O. 1990

Loi de 2002 sur les administrateurs et les dirigeants de Hydro One Inc.

Loi sur le ministère de l'Énergie, L.R.O. 1990

*Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**Loi de 1998 sur la société appelée Toronto District Heating Corporation**Loi de 2006 sur le leadership en matière de conservation de l'énergie***Organismes, conseils et commissions****Commission de l'énergie de l'Ontario**

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est un organisme quasi judiciaire dont le fonctionnement ne relève pas du Trésor. Il s'agit d'une personne morale sans capital-actions et d'une société de la Couronne considérée comme un organisme de réglementation. Ses dépenses et ses revenus sont intégrés à ceux du ministère de l'Énergie dans les états financiers du gouvernement. Ils n'ont aucune incidence nette sur la situation financière de la province, car la CEO recouvre la totalité de ses dépenses de fonctionnement auprès de l'industrie.

Prévisions 2007-2008		Chiffres réels provisoires 2006-2007	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
31 363 000	32 000 000	29 892 000	30 400 000

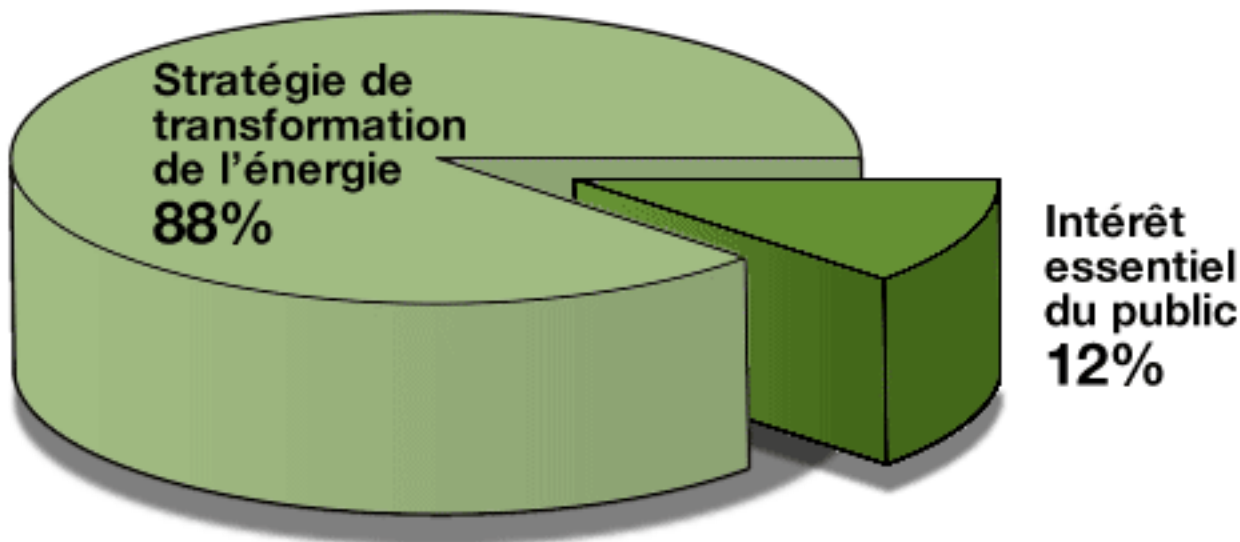
La CEO réglemente les activités économiques du secteur de l'énergie en délivrant des permis, en élaborant des codes et des lignes directrices et en veillant à leur application, ainsi qu'en fixant les tarifs des services publics. De plus, elle étudie les questions ayant trait à l'énergie qui lui sont soumises, le cas échéant, par le ministre de l'Énergie et le ministre des Richesses naturelles.

La CEO réglemente les sociétés d'électricité et de gaz naturel, délivre des permis aux sociétés de production, à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), approuve le budget annuel de la SIERE et de l'OEO et délivre des permis aux agents de commercialisation de gaz naturel et aux détaillants et grossistes du marché de l'électricité, conformément à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. La Commission s'efforce d'alléger le plus possible le fardeau réglementaire en ayant recours à des procédures écrites, à des méthodes de règlement extrajudiciaire des différends et à des techniques réglementaires novatrices comme les mesures tarifaires d'incitation. La Commission joue aussi un rôle clé en matière de protection des consommateurs par l'application de ses codes de conduite et de ses processus de règlement des différends.

Information financière du ministère

Le diagramme suivant illustre les investissements réalisés par le ministère en 2007-2008 à l'égard des priorités et résultats clés.

Priorités et résultats clés du ministère



Dépenses prévues du ministère 2007-2008

Fonctionnement*	67,6
Immobilisations	--
TOTAL*	67,6

Les tableaux et diagrammes ne comprennent pas les redressements de consolidation de 222,8 millions de dollars au titre de la Commission de l'énergie de l'Ontario, de l'Office de l'électricité de l'Ontario et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.

Ministère de l'énergie Sommaire - Fonctionnement par crédit

Le mandat du ministère de l'Énergie consiste notamment à instaurer une culture de l'économie d'énergie tout en assurant un approvisionnement énergétique fiable, durable et diversifié à des prix concurrentiels et en minimisant les répercussions environnementales dans la province. Le ministère définit tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario et fournit ses conseils en la matière. Il doit également, en supervisant les activités de la Commission de l'énergie de l'Ontario, de l'Office de l'électricité de l'Ontario et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, établir le cadre stratégique législatif qui assurera un approvisionnement sûr et fiable en électricité et gaz naturel au consommateur ontarien. Le ministère représente aussi l'actionnaire auprès d'Hydro One et de l'Ontario Power Generation.

Crédits et programmes	Prévisions 2007-08	Variation par rapport aux prévisions 2006-07		Prévisions 2006-07	Chiffres réels provisoires 2006-07	Chiffres réels 2005-06
FONCTIONNEMENT	\$	\$	%	\$	\$	\$
Administration du ministère	8 101 400	451 800	5,9	7 649 600	7 798 100	6 195 369
Transformation du secteur de l'énergie	59 410 900	40 753 200	218,4	18 657 700	36 834 100	16 717 118
Total, y compris mandats spéciaux	67 512 300	41 205 000	156,6	26 307 300	44 632 200	22 912 487
Moins: mandats spéciaux						
Total à voter	67 512 300	41 205 000	156,6	26 307 300	44 632 200	22 912 487
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	62 699	12 455	24,8	50 244	50 244	46 964
Total du ministère - Fonctionnement	67 574 999	41 217 455	156,4	26 357 544	44 682 444	22 959 451
Redressement de consolidation et autres redressements						
Fonctionnement	187 865 400	26 265 400	16,3	161 600 000	168 789 900	141 992 859
Immobilisations	34 917 600	(6 482 400)	(15,7)	41 400 000	33 485 100	41 771 276
Total du ministère, y compris redressement de consolidation et autres redressements	290 357 999	61 000 455	26,6	229 357 544	246 957 444	206 723 586
Ventilation des redressements de consolidation en 2007-2008						
FONCTIONNEMENT						
Commission de l'énergie de l'Ontario		29 563 000				
Office de l'électricité de l'Ontario		56 147 400				
SIERE		102 155 000				
		187 865 400				

IMMOBILISATIONS						
Commission de l'énergie de l'Ontario		1 800 000				
Office de l'électricité de l'Ontario		1 042 600				
SIERE		32 075 000				
		34 917 600				

Note: le ministère de l'Énergie n'a pas d'allocation de capitaux ni d'actif à voter.

[page d'accueil](#) :: [dessus de cette page](#)

[à propos du ministère](#) :: [centre médiatique](#) :: [préservation](#) :: [renouvelables](#)
[électricité](#) :: [pétrole et essence](#) :: [communiqués](#) :: [dossiers](#)

[site principal](#) : [commentaires](#) : [recherche](#) : [plan du site](#) : [english](#)

[Envoyez un message au ministère de l'Énergie](#)

© 2007 [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#)

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle